



- Règlement intérieur -

**La ludothèque de Faumont assure un service public destiné à toute la population.
Elle contribue aux loisirs du public.**

I - CONSULTATION SUR PLACE :

L'accès et l'utilisation sur place des jeux sont réservés aux abonnés et nécessite une inscription.

II - INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL :

Pour s'inscrire l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant...) et indiquer son adresse, son adresse mail et son téléphone.

Tout changement de domicile devra être impérativement signalé.

L'utilisateur mineur doit présenter obligatoirement une autorisation parentale.

L'emprunt de jeu à titre individuel est soumis à une inscription renouvelable à la date anniversaire de la première inscription.

Le montant des droits d'inscription à acquitter est révisable annuellement.

La carte de ludothèque est délivrée gratuitement ; son remplacement en cas de perte ou de détérioration sera payant. Dans le cas où le joueur est déjà lecteur de la médiathèque, la même carte sera utilisée après acquittement de la cotisation ludothèque.

III - PRET :

Le prêt n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Le nombre de jeux empruntables et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription et figurent en annexe de ce règlement.

En cas de retard dans la restitution des jeux empruntés, la ludothèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour desdits jeux (rappels écrits, ou téléphoniques, amende).

En cas de perte ou de détérioration d'un jeu, ou d'une pièce de jeu l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

IV – COMPORTEMENT DES USAGERS :

Les joueurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.

Il est interdit de fumer, manger et d'utiliser un téléphone portable dans les locaux de la ludothèque, sauf animation expressément organisée par le(s) ludothécaire(s).

Les animaux ne sont pas admis, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel, les bénévoles de la Médiathèque les accueillent, les conseillent mais ne peuvent en aucun cas les garder.

Les enfants de moins de 14 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte pour pouvoir jouer dans l'espace dédié.

VI - APPLICATION DU REGLEMENT :

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive du droit de prêt, voire l'accès à la ludothèque.

Le personnel, les bénévoles sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est remis à l'utilisateur lors de son inscription, un autre exemplaire étant affiché en permanence dans les locaux.